



ADOPTION DE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE RÉGIONALE : AMBITIONS TOURISME 2030

Rapporteure : Anaïs RUBAUD

DÉLIBÉRATION
Séance plénière du 11 avril 2023

Le conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L4131-2 et L.4131-3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux organes de direction des régions et au rôle du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4134-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, relatifs à la composition et au fonctionnement du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4241-1 et L.4241-2 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux compétences du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles R.4134-9 et L. 4132-18 alinéas 2 et 3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux modalités de saisine du conseil économique, social et environnemental régional et à l'information du conseil régional des projets sur lesquels le CESER est obligatoirement et préalablement consulté,

Vu le décret n° 2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux,

Vu l'avis des 2^{ème} et 3^{ème} commissions en date du 28 mars 2023,

Vu l'avis du Bureau en date du 3 avril 2023,

Madame Anaïs RUBAUD, rapporteure entendue,

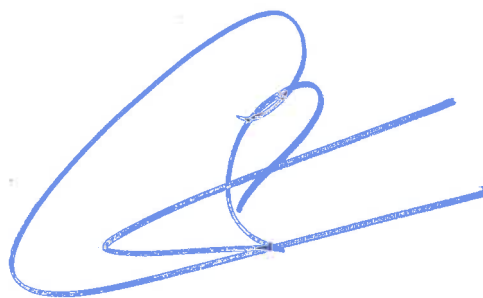
DÉLIBÈRE

Avis adopté à la majorité :

Pour : 86

Contre : 0

Abstention : 1

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'E' followed by a series of loops and a long horizontal stroke.

Le Président du CESER Centre-Val de Loire
Éric CHEVÉE

Le développement des activités touristiques en région constitue une compétence partagée entre trois à quatre niveaux de collectivités territoriales depuis la Loi Notre du 7 août 2015¹. Dans ce cadre, le Conseil régional Centre Val de Loire propose une stratégie de développement touristique à horizon 2030 avec deux objectifs essentiels : Préciser la thématique Tourisme évoquée dans le SRDEII² adopté par l'Exécutif régional en novembre 2022 ; Promouvoir en région un tourisme d'excellence, accompagnateur des grandes transitions nécessaires à la Société et vecteur d'attractivité pour tous les territoires et pour ses métiers. Le présent rapport fixe cinq ambitions stratégiques détaillées par 30 actions.

Le CESER salue la dynamique de concertation qui a accompagné la rédaction de cette stratégie, les acteurs touristiques du territoire ayant été consulté à plusieurs reprises. Les formats participatifs des Etats Généraux de l'Economie et de l'Emploi en 2022 puis la Conférence régionale sur la stratégie touristique en mars 2023 leur ont permis de faire remonter leurs besoins et leurs idées.

Le CESER souhaite apporter quelques remarques et compléments sur certaines des initiatives proposées par l'Exécutif régional, en lien notamment avec sa récente autosaisine « *L'économie touristique, outil d'attractivité du territoire régional* » de février 2023.

AMBITION 1 – LE CENTRE-VAL DE LOIRE, DESTINATION D'EXCELLENCE DE NATURE ET DE CULTURE, CATALYSEUR DE L'ATTRACTIVITE REGIONALE

Le Centre-Val de Loire jouit de potentiels exceptionnels dans le cadre des nouveaux désirs de voyages de nos contemporains, fortement réaxés sur les activités de tourisme dits « verts » et « slow » en lien avec les atouts Nature et Art de vivre.

Cette Ambition 1 est alimentée par neuf actions spécifiques :

- Action 1 : L'engouement pour un tourisme et des loisirs plus « verts » s'accompagne d'une offre nouvelle de valorisation des atouts naturels de la région. Le CESER rappelle que ces atouts ne se limitent pas au Val de Loire et aux Parcs naturels régionaux. De nombreux espaces naturels et aires protégées peuvent également être valorisés et venir diversifier l'offre régionale de tourisme de nature. Cependant, la valorisation des patrimoines naturels ne doit pas se faire au détriment de la biodiversité. Les opérateurs assurant ces prestations ne sont pas systématiquement sensibilisés et formés aux enjeux et aux bonnes pratiques pour une meilleure biodiversité. Par conséquent, la pédagogie nécessaire au respect et au maintien des éléments constituant une biodiversité riche n'est pas transmise aux consommateurs de ces
- offres « Nature ». Ainsi, il conviendrait de systématiser une offre de formation à destination des opérateurs d'offres nature, complétée par des outils de communication simples, adaptés aux diverses activités, qui pourraient être édités et diffusés comme supports à destination des touristes et des pratiquants.
- Action 2 : Le renforcement des offres d'itinérance douce et d'expériences « au vert » permet de mieux valoriser l'ensemble des territoires régionaux, et notamment les territoires ruraux, et ainsi de mieux répartir les flux de visiteurs. Le CESER trouve ce positionnement pertinent et adapté à l'identité du territoire. Par ailleurs, il salue la volonté de développer un tourisme plus participatif, qui implique davantage les habitants dans la création de projets touristiques de territoire.
- Action 3-4 : Le CESER encourage la Région à développer les activités et événements touristiques en lien avec les richesses productives locales. Ces démarches permettent la mise en valeur des productions régionales tant agricoles, qu'artisanales ou industrielles. La

¹ Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République avec compétence partagée entre la Région, les Départements, les EPCI-Communes, et sur certains espaces les Parcs Naturels Régionaux (PNR).

² Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation

poursuite de démarches existantes sur ces trois domaines (ex : « *Bienvenue à la Ferme* », « *du Centre* », routes des vins et routes thématiques artisanales et de savoirs-faires, Maîtres Restaurateurs, visites d'ateliers d'artisanat d'arts avec « *Arts et Saveurs* » de la CMA³,...) est à accompagner.

- Action 5-6 : Les lieux de patrimoine pourraient constituer des sites de support privilégiés de manifestations culturelles dans le but de fidéliser les clientèles locales et de promouvoir les « grands et petits » sites de la région. Dans ce cadre, les appels à projets « *Nouvelles Renaissances* » poursuivis depuis 2019 constituent des éléments d'accroches forts et assurent un élan commun à toutes les communautés touristiques et culturelles. Le CESER, en appui au présent rapport, estime qu'il convient d'amplifier la communication autour de cette initiative.

Le CESER soutient le rapprochement opéré par la Région entre tourisme et culture, tous deux indissociables de l'attractivité des territoires.

- Action 7-8 : Les grands événements régionaux, liés à des festivals, des manifestations sportives, d'affaires ou de congrès, sont des éléments majeurs pour constituer un effet vitrine du Centre-Val de Loire. Le CESER encourage la Région à développer des partenariats avec les organisateurs.

En parallèle, la constitution d'équipements multifonctionnels nombreux en région ces dernières années incite à privilégier un développement des manifestations d'affaires et de congrès. Néanmoins, il semble important de développer des lieux d'hébergements de grande capacité en lien avec ces équipements. Ceci permettrait de fixer ces clientèles sur les territoires en rallongeant les durées de séjour.

En outre, le CESER s'inquiète du manque d'hébergements actuels pour accueillir les clientèles à venir sur Châteauroux durant les épreuves de tir des *Jeux Olympiques Paris 2024*.

- Action 9 : Le marketing territorial constitue un vecteur d'attractivité des territoires manié de longue date par les acteurs publics locaux. La reprise récente de la marque « *Val de Loire* » par le Centre-Val de Loire est un élément important pour la repositionner sur la région. En parallèle, comme indiqué sur le présent rapport, le CESER incite le Conseil régional à pérenniser son soutien à d'autres marques plus locales, telles que *Sologne* et *Berry Province*, et à poursuivre cette démarche. Ce travail doit être mené dans une démarche conjointe de développement touristique et d'attractivité pérenne des territoires. La sensibilisation des acteurs aux codes et aux valeurs des marques territoriales est un élément essentiel pour leur bonne appropriation à l'échelle locale.

AMBITION 2 – LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE, PREMIERE REGION DE TOURISME A VELO, UNE DESTINATION EUROPEENNE RECONNUE

Le CESER salue les quatre actions de l'Ambition 2 qui assurent une continuité des efforts consentis ces vingt dernières années par les Exécutifs régionaux successifs tout en recherchant une qualité de service et d'accueil renouvelée. Le succès des itinéraires cyclables présents en région, au premier rang desquels *La Loire à Vélo*, constitue un véritable axe d'attractivité et de développement des activités touristiques :

- Les Actions 10 et 12 s'attachent justement à finaliser le schéma régional des

véloroutes et à qualifier et coordonner l'offre de services et de prestations hôtelières et culturelles le long de celles-ci pour une complétude de cette politique.

- Le CESER approuve l'Action 11 visant à développer les pré et post-acheminements via des mobilités décarbonées et/ou collectives (bus, train) afin de toucher une clientèle sensible aux enjeux environnementaux, et parfois, ne disposant pas de véhicules motorisés

³ Chambre des Métiers et de l'Artisanat

personnels (essentiellement les franciliens, cible prioritaire). Le développement actuel de lignes ferroviaires nocturnes et européennes pouvant faire escales en région constitue un atout.

- Le CESER félicite le Conseil régional pour sa politique de développement d'un cluster dédié au cycle en Action 13. Dans le cadre d'une autosaisine prochaine, le CESER livrera ses préconisations pour la détection, l'amorçage, la pérennisation et le développement de ces structures collaboratives d'entreprises⁴.

AMBITION 3 : ACCOMPAGNER LES ACTEURS DANS LES TRANSITION ECOLOGIQUE, NUMERIQUE ET L'INNOVATION

Afin de satisfaire les clientèles sensibles aux thématiques « slow et éco-tourisme », la qualité écoenvironnementale des structures d'accueil (sites de visites et hébergements) devient un élément de choix de séjours. En sus, les coûts de l'énergie explosant sur la dernière année, les besoins de rénovations et d'isolations sont importants sur l'immobilier touristique.

Cette Ambition 3 est alimentée par huit actions spécifiques :

- Actions 14-15 : La structuration d'une offre hôtelière écoresponsable et durable doit être accentuée. Pour cela, le CESER estime nécessaire de multiplier les « apporteurs d'affaires » pouvant communiquer et accompagner sur le nouveau CAP « Tourisme » (essentiellement les CCI sur les anciens CAP). Pour cela, il convient d'encourager des canaux pouvant toucher des cibles différentes telles que la CMAR, les organisations professionnelles et leurs têtes de réseaux. La future AREC⁵ pourrait être un apporteur d'affaires supplémentaire pour faire connaître les aides existantes.

Par ailleurs, le CESER accueille positivement le programme spécifique d'accompagnement et de soutien à l'hôtellerie rurale. En effet, ce programme permettra à la fois de garantir une qualité d'accueil constante sur l'ensemble du territoire régional, et à la fois de maintenir une certaine vitalité sur les territoires ruraux où ces établissements sont parfois les premières ou dernières activités économiques d'un village. En ce sens, ils

pourraient mener éventuellement leur activité d'hébergement simultanément à une activité de service commercial aux populations (dépôt de pain, voire épicerie de proximité).

- Action 16 : Le CESER salue les efforts démontrés pour améliorer la mobilité touristique. Pour autant, l'offre de transport collective routière gérée par la Région (cars *Rémi*) gagnerait à être mieux identifiée par les touristes, les offres étant peu visibles sur les canaux de vente numériques (site Internet *Rémi* peu connu ou cheminement peu intuitif sur *snf-connect.com*). Un travail d'information-sensibilisation des opérateurs touristiques est également à renforcer pour qu'ils se fassent les relais de ces offres.

Le CESER signale les limites identifiées dans l'offre de transport collective routière gérée par la Région dont les services sont fortement réduits durant les week-ends et les vacances scolaires.

- Actions 17-18-19 : Le CESER encourage l'usage du numérique et du ludique pour diversifier et rajeunir les modes de visite, favorisant ainsi un renouveau de l'offre régionale et un attrait supplémentaire pour faire (re)découvrir les sites aux habitants. Les actions souhaitant allier les solutions numériques et les offres touristiques pourraient être accompagnées par les acteurs régionaux en lien avec la thématique avec :

- D'une part *Digital Loire Valley*, cluster des usages numériques implanté à Tours, pour développer des solutions

⁴ Autosaisine sur « *Les clusters de demain* » prévue en avril 2023.

⁵ Agence Régionale de l'Energie et du Climat

- numériques innovantes avec les entreprises du tourisme ;
- D'autre part, le *Campus Cyber*, implanté dans le Cher, pour sécuriser et donner confiance dans les outils et usages numériques aux acteurs du tourisme et à leurs hôtes.
- Action 20 : Cette initiative complète parfaitement l'action 4 du présent rapport en proposant une aide à la « mise en tourisme » des lieux de visites d'entreprises. Le CESER salue la Région pour sa sélection pour le « Fonds tourisme de savoir-faire » qui permettra d'équiper les entreprises désireuses de faire découvrir leurs métiers. A terme, cette ouverture nouvelle vers le grand public pourra participer à une activité accrue de leurs métiers. Le CESER incite la Région à inclure dans cette stratégie également les ateliers d'artisans.
- Action 21 : Le renvoi et la prescription de site à site sont des éléments essentiels pour faire découvrir la diversité des patrimoines régionaux mais aussi permettre une meilleure répartition des flux touristique et, à terme, un allongement de la durée de séjour. Les solutions numériques sont des outils efficaces mais elles ne doivent pas effacer le rôle de l'humain. Une meilleure formation des personnels touristiques à l'offre de leur territoire doit aussi permettre un conseil pointu et personnalisé des visiteurs. Pour cela, le développement d'outils pédagogiques mais aussi des temps d'interconnaissances entre prestataires touristiques, a minima à l'échelle locale, sont à renforcer.

AMBITION 4 – FAIRE DU CENTRE-VAL DE LOIRE UNE REFERENCE EN MATIERE D'HOSPITALITE TOURISTIQUE ACCESSIBLE A TOUTES ET A TOUS

Avec les établissements de CHR, les Offices de Tourisme (OT) gérés par les EPCI, ou pour certains un PNR, assurent un premier lien avec les touristes sur les territoires. Leur rôle est bien rappelé dans le présent rapport dans les Actions 22 et 23. Il convient d'harmoniser les missions et les moyens de ces organismes.

Le CESER, dans son rapport de février 2023, a identifié cinq actions à poursuivre ou entreprendre entre la Région et ces structures :

- Poursuivre les travaux du CRT⁶ de sensibilisation et de formation des élus et des techniciens des OT et des EPCI pour démontrer le rôle majeur du tourisme sur les territoires.
- Coordonner les prestataires locaux autour d'un projet de territoire et d'une vision commune de la mise en tourisme.
- Proposer ou poursuivre des mutualisations de moyens pour atteindre des tailles critiques sur des destinations communes.
- Réfléchir à la complémentarité des financements entre AVOSID et Cap Asso pour des projets ciblés.

- Faire des bâtiments d'OT des lieux de rencontres entre locaux et touristes et des sites d'accueil et d'information pour les nouveaux habitants du territoire.

Les Actions 24 et 25 démontrent la volonté de la Région de rendre le tourisme plus inclusif et plus accessible pour tous les publics, et notamment les publics fragilisés ou éloignés des vacances. Le CESER ne peut que féliciter cette ambition.

Le soutien aux hébergements du tourisme de l'économie sociale et solidaire doit notamment permettre de maintenir une offre qualitative, aux tarifs accessibles au plus grand nombre et sur tous les territoires. Pour le CESER, le développement d'offres d'hébergement à destination des jeunes doit également être une priorité. Il propose que le soutien aux classes de découverte s'accompagne de l'ambition de permettre à tous les enfants du Centre-Val de Loire de partir en séjour au moins une fois dans leur scolarité. Ce soutien pourrait par exemple prendre la forme d'une prise en charge, partielle ou totale, du transport par la Région, ce qui contribuerait à lever un frein financier au départ en classe de découverte. En outre, les classes de découverte constituent, en

⁶ Comité Régional du Tourisme

lien avec l'action 26, un vecteur de renforcement d'un sentiment d'appartenance régional dès le plus jeune âge.

Pour aller plus loin, il pourrait aussi être envisagé de soutenir le transport de classes extérieures au Centre-Val de Loire qui viendraient séjourner en région.

L'Action 26 propose de renforcer le sentiment d'appartenance et la fierté des habitants à leur

région et à leur territoire. En effet, le Centre-Val de Loire souffre d'un manque d'identification de ses habitants en étant la dernière région en termes d'attachement exprimé par ses habitants⁷. Dans ce but, le CESER propose la création d'une carte de visite offrant la gratuité d'accès sur les musées et monuments au sein du département de résidence sur l'intégralité des espaces composant la région, et une réduction sur la région (comme pratiqué par le CD 36 ou l'agglomération de Blois).

AMBITION 5 – REpondre aux défis de l'emploi, des compétences et de l'attractivité dans le secteur du tourisme

L'Ambition 5 fixe quatre actions pour répondre aux problématiques de ressources humaines, en agissant notamment sur la connaissance des métiers et l'adaptation des formations aux spécificités du territoire. La disponibilité de personnels formés et motivés est la condition première pour assurer une bonne hospitalité des hôtes-touristes, et par conséquent une vitrine d'excellence du Centre-Val de Loire.

Le CESER rappelle l'importance de faire connaître la région auprès des demandeurs d'emplois, pérennes ou saisonniers, qui ont tendance à se tourner plus naturellement vers le littoral ou la montagne. Tout comme des campagnes de marketing territorial sont menées afin d'attirer de nouvelles clientèles, des campagnes devraient être menées afin d'attirer les professionnels en Centre-Val de Loire.

Il rappelle également l'importance de fidéliser les salariés présents en région, notamment en travaillant sur leurs conditions d'accueil et en permettant leur montée en compétence. La Préconisation 1 de l'autosaisine récente du CESER dédiée au Tourisme⁸ s'axe sur cette préoccupation prioritaire avec une volonté d'« accroître

l'attractivité des métiers des secteurs en lien avec le tourisme » via cinq actions principales :

- Mettre en place des journées d'accueil des nouveaux professionnels en présaison pour les familiariser à l'offre du territoire.
- Créer des outils pédagogiques pour aider les professionnels à mieux orienter les clients (dont « Anglais tourisme »).
- Créer une « Carte des professionnels du tourisme » donnant un accès gratuit ou à tarif réduit aux sites touristiques et de loisirs régionaux, et une réduction sur les réseaux de transports régionaux.
- Généraliser l'hébergement du personnel saisonnier dans les internats, Habitats des Jeunes, résidences CFA ou universitaires en milieu urbain et rural.
- Développer des programmes de mobilités et des partenariats pour les saisonniers.

En complément des métiers de l'accueil, le CESER invite les pouvoirs publics à travailler, au-delà de la rénovation, sur la restauration du bâti historique, condition essentielle à la conservation des compétences artisanales sur chaque territoire. Pour sensibiliser à ces métiers d'art diversifiés, les chantiers de jeunes bénévoles sur les éléments du patrimoine pourraient être soutenus.

⁷ Source : Le Figaro (05/03/2021), « Pourquoi les grandes régions font débat ? »

⁸ CESER CVL, 02/2023, L'économie touristique, outil d'attractivité du territoire régional

*

* *

CONCLUSION

Cette nouvelle stratégie touristique régionale poursuit de nombreuses initiatives heureuses de la politique régionale. Le CESER apprécie l'exhaustivité des nombreuses actions envisagées ainsi que la diversité des synergies mises en avant avec de nombreux secteurs jusqu'alors peu présents dans la stratégie touristique régionale. Le CESER encourage le Conseil régional à poursuivre une politique ambitieuse en matière de développement touristique en la liant à une attractivité pérenne de tous les territoires, de la Beauce à la Brenne, du Perche au Berry et de l'Orléanais à la Touraine. Néanmoins, le secteur touristique constitue un axe majeur du développement local en milieu rural peu dense. Cette volonté, bien que présente dans un certain nombre d'actions proposées, aurait mérité une mise en valeur avec une ambition dédiée.

Cette stratégie, ses cinq ambitions fortes portées par 30 actions sont à même de participer aux hautes ambitions de la Région dans ce secteur économique, vitrine de nos paysages, de notre patrimoine et de notre art de vivre.

Enfin, le CESER apprécie l'affichage d'un suivi-évaluation de cette stratégie intégrée à la démarche d'évaluation du SRDEII, à laquelle la participation du CESER est actée.

La réussite de nombre des actions de cette stratégie sera conditionnée à l'appropriation de cette dernière par les acteurs de l'écosystème touristique régional. Aussi, le CESER estime qu'il est essentiel que les acteurs touristiques travaillent encore davantage collectivement. Pour cela, il préconise la mise en place d'une Conférence Permanente du Tourisme intégrant tous les acteurs du secteur Tourisme-Loisirs-CHR - Animation culturelle.

INTERVENTIONS DES GROUPES



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 11 AVRIL 2023

Avis du CESER relatif au rapport « Adoption de la stratégie de développement touristique régionale: Ambitions tourisme 2030 »

Intervention de Monsieur Frédéric BRETON

Au nom du groupe : Groupe des Associations, des Institutions de l'Economie Sociale, Solidaire et de l'Environnement

Monsieur le Président du CESER, Monsieur le Président du Conseil Régional, Mesdames et Messieurs les Vice-président(e)s, chers collègues,

Cette intervention est faite au nom du groupe des Associations, des Institutions, de l'Economie Sociale et Solidaire et de l'Environnement.

Le groupe tient à souligner la qualité et la pertinence de l'avis très argumenté délivré sur la stratégie de développement touristique régional. La prospective pour la construction d'une vision partagée sur le tourisme en région bénéficie d'un travail important et approfondi réalisé tant par le Ceser que par la Région dans leurs deux récents rapports sur ce sujet.

De manière plus particulière, la volonté de mettre en exergue les patrimoines naturels comme culturels régionaux en qualité d'éléments complémentaires de l'attractivité du territoire est appréciable. Le Groupe insiste toutefois sur la nécessité de ne pas limiter ce patrimoine aux seuls phares les plus attractifs et évidents. A côté des châteaux les plus en vue, du Val de Loire ou des Parcs Naturels Régionaux, la région peut se prévaloir d'un réseau important d'éléments patrimoniaux culturels plus locaux ainsi que d'aires protégées bien répartis sur le territoire qui sont des atouts notables qui doivent être pris en compte et valorisées dans les ambitions de la Région.

Le Groupe votera l'avis.

SEANCE PLENIERE DU CESER DU 11 AVRIL 2023

Avis du CESER relatif au rapport « Adoption de la stratégie de développement touristique régionale: Ambitions tourisme 2030 »

Intervention de Monsieur Gilles LORY

Au nom du groupe CFDT

Monsieur le Président, Madame la Rapporteuse, chers collègues.

Ce sera une très courte intervention de la CFDT, car l'avis présenté par notre rapporteure est particulièrement complet et étayé et nous tenions à la féliciter pour le travail réalisé.

Nous tenons également à mettre en évidence l'intérêt que présente un meilleur timing entre les travaux du CESER et ceux du Conseil régional. Avoir rendu un rapport d'auto saisine en février dernier nous a permis d'être plus acculturé et plus pertinent lors du débat sur la stratégie touristique. Cet exemple est à prendre en compte pour la méthode de travail souhaitable pour l'avenir.



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 11 AVRIL 2023

Avis du CESER relatif au rapport « Adoption de la stratégie de développement touristique régionale: Ambitions tourisme 2030 »

Intervention de Monsieur Yves BAIJOT

Au nom du groupe CFE-CGC

Monsieur le Président du Conseil régional, Monsieur le Président du CESER, chers collègues,

La CFE-CGC profite de ce rapport pour saluer le travail effectué sur la thématique de l'attractivité du tourisme par le CESER

Concernant la Région, il s'agit ici des Ambitions et stratégies pour le tourisme 2023

Oui, la Région Centre-Val de Loire assume ses ambitions en matière de tourisme et elles sont fortes

Oui, des arbitrages ont été faits, mais probablement avec précautions, je pense ici à la chasse.

La CFE-CGC constate qu'en matière de tourisme, le nombre d'acteurs est important et irrigue tous nos territoires. L'exemple du zoo de Beauval implanté dans une zone industriellement sinistrée et sans locomotive touristique est un exemple à suivre.

Les infrastructures, soutenues par la Région, parfois en luttant contre des vents contraires, comme les pistes cyclables, sont maintenant au cœur de la stratégie régionale.

Ces ambitions se sont construites parfois lentement mais avec pugnacité. La CFE-CGC, tout aussi pugnace, se félicite que la Région prenne toute sa place dans ses soutiens, ses 5 ambitions et 30 priorités et recherche de nouvelles clientèles avec de nombreux dispositifs.

La CFE-CGC remarque que les professionnels du tourisme sont nombreux, diversifiés et de tailles souvent modestes. L'œnologie intègre de fait les 250 viticulteurs dans ce nombre par exemple.

A l'image de ce qui est noté dans l'action 13, « Créer des synergies entre les acteurs du tourisme à vélo et le cluster CYGO (Cycle Grand Ouest) », la CFE-CGC voudrait que les synergies soient mises en avant, recherchées. Peut-être faudrait-il donner d'autres missions au Lab de l'action 17 afin de générer un effet filière avec un endroit pour partager des formations et des connaissances ? En effet, trouver des artisans spécialisés, trouver les fournisseurs adaptés ... est délicat mais indispensable pour les nombreux acteurs du tourisme. Il faudrait une structure, peut-être une structure virtuelle, permettant des échanges spécifiques aux touristes à l'instar des PME du Nord de l'Italie. Cela permettrait d'aller au-delà de la prescription de site à site (action 21) Cette structure sera dirigée vers les acteurs du tourisme et pour eux et non vers les clients. Il y sera possible d'y faire des formations ou des expérimentations comme celles de l'action 28 par exemple.

En bref, il manque le B to B, une structure professionnelle dédiée aux professionnels et soutenue par la Région. La CFE-CGC votera positivement l'avis.



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 11 AVRIL 2023

Avis du CESER relatif au rapport « Adoption de la stratégie de développement touristique régionale: Ambitions tourisme 2030 »

Intervention de Madame Kenza BELLIARD

Au nom du groupe CGT

Messieurs les Présidents, Madame la Rapporteuse, très chers collègues,

Cet avis complète sur la base de sa propre récente auto-saisine « L'Economie touristique, outil d'attractivité du territoire régional » les préconisations du rapport du Conseil Régional exposant la stratégie de développement touristique de l'exécutif à horizon 2030.

De même que pour la dite auto-saisine, nous saluons la qualité de la démarche mise en œuvre en terme de qualité d'écoute, d'ouverture et d'intérêt à prendre en compte les avis et retours d'expériences de tous dans une démarche constructive et positive.

Si la CGT ne trouve bien sur rien à redire sur le fond sur la volonté de développer le secteur du tourisme, dans notre région elle tient à rappeler cependant qu'il n'en reste pas moins urgent de planifier la réindustrialisation de notre territoire

Nous viendrons à l'appui de cet avis, soutenir les préconisations très justement exposées, qui vont dans le sens de l'intérêt général et de la transformation sociale à laquelle œuvre la CGT. Ce sont les points suivants :

- Un tourisme participatif avec les habitants du territoire et pour tous
- Un réseau d'itinérance douce irrigant l'ensemble du territoire, y compris rural, qui s'il ne peut suffire à lui seule à revitaliser des territoires désindustrialisés et désertés, pourra contribuer à amorcer la dynamique d'un redémarrage. La préconisation de développer une hôtellerie en milieu rural va dans ce sens, comme levier de réimplantation d'une activité et d'amorçage d'une demande économique avec une offre de service associée.
- Le développement d'un événementiel touristique œuvrant à mettre en avant la production alimentaire locale, dans la lignée des préconisations issues de l'auto-saisine du CESER sur le développement de l'agro transformation dans notre région
- Le soutien à la préservation et à la valorisation du patrimoine local, de toute taille, et y compris auprès des habitants dans une démarche d'éducation populaire et de développement du loisir culturel

accessible à tous. La proposition de travailler la connaissance par la population locale de son patrimoine grâce à la gratuité des musées et monuments pour les habitants est importante. Nous souhaitons sur ce point souligner qu'il y a un axe de progrès sur la connaissance de l'histoire régionale, qui est peu connue et insuffisamment mise en avant. Souvenons-nous que nous sommes des nains sur les épaules des géants.

- Nous nous félicitons de la préconisation de réintroduire les trains de nuit, qui avaient montré toute leur utilité dans l'accès aux vacances pour tous.
- Nous partageons l'ambition de faire de notre région un modèle en termes d'hospitalité touristique accessible à tous, grâce à l'harmonisation des missions et statuts dans les Offices de Tourisme, qui doivent être dotés des moyens à la hauteur de la place centrale qu'ils ont dans le déploiement de cette stratégie.
- Dans le contexte que nous connaissons, dans lequel l'inflation grignote chaque jour les revenus, se remettre l'objectif de rendre les vacances accessibles à tous est d'une importance capitale. Soutien au tourisme social et solidaire, aux classes découvertes, aux chantiers de restauration du patrimoine bénévoles pour les jeunes sont autant de leviers déjà là, qu'il convient de réamorcer.
- Le patrimoine bâti ancien doit faire l'objet de toutes les attentions, avec des moyens décents, permettant des restaurations dignes de ce nom, à la hauteur des matériaux et des savoir-faire requis ; loin des rénovations au rabais, indignes d'un grand pays et d'une région dotée de châteaux que le monde entier nous envie.
- Enfin, le plan d'action dédié à l'attractivité de la région et à la fidélisation des professionnels salariés par des actions de communication, d'accueil, d'accompagnement et de formation doit être ambitieux : la production des services c'est le travail, les qualifications et les compétences ; il faut donc y investir sans lésiner.

Nous ne pouvons pas ici ne pas évoquer la question des conditions de travail et des méthodes de management dans les entreprises : s'il y a une insuffisance d'effectif salarié dans ce secteur, les méthodes de management et les conditions de travail dans certains établissements ne sont pas étrangères à leurs difficultés de recrutement. La profession ne devra pas pâtir des effets négatifs en terme d'image, des mauvaises pratiques de quelques-uns.

Le groupe CGT votera cet avis

SEANCE PLENIERE DU CESER DU 11 AVRIL 2023

Avis du CESER relatif au rapport « Adoption de la stratégie de développement touristique régionale: Ambitions tourisme 2030 »

Intervention de Monsieur Jean-Paul MOKTAR

Au nom du groupe : Fédération des chasseurs de la région CVDL

Monsieur le Président de la région CVDL,
Monsieur le Président du CESER,
Madame le rapporteur,
Mesdames et Messieurs,

Je fais cette intervention au nom de la fédération des chasseurs de la région CVDL.

Je m'étonne de ne pas trouver le terme Chasse dans ce rapport consacré à la stratégie du développement touristique de la région.

La Sologne n'est-elle pas à elle seule synonyme de chasse ?

La Sologne est reconnue comme un territoire d'excellence de la chasse par tous les français mais aussi par tous les européens.

Qui ne connaît pas Raboliot le plus célèbre des solognots ?

Chambord, prestige du patrimoine français a été construit pour la chasse et symbolise depuis des siècles l'art de la chasse et le cerf.

La chasse à toute sa place dans les actions énumérées dans ce rapport.

Quelques exemples,

Révéler l'excellence de la gastronomie et de ces produits : la viande de sanglier, de cerf, de lièvre est à la carte des plus grands chefs de notre région

Investir dans les événements à fort rayonnement : le Game Fair accueille à Lamotte Beuvron chaque année le plus grand rassemblement consacré à la chasse

Favoriser un tourisme toute l'année : la chasse se déroule à l'automne et l'hiver, période particulièrement calme.

Engager une modernisation de l'hôtellerie rurale : la chasse se pratique sur l'entièreté du territoire, sur les zones de faible densité de population, là où la qualité des équipements hôteliers est moyenne voir désastreuse.

J'aurais pu ajouter d'autres exemples

liés à la Biodiversité à l'aménagement des milieux naturels et l'amélioration des paysages, la brenne, le perche

...

à l'apport économique dans les territoires les plus défavorisés et en particulier pour les restaurateurs, les traiteurs locaux,

mais je n'ai pas la volonté de démontrer que le mot chasse est tabou dans une région de 80 000 chasseurs où le poids économique de la chasse est de 142 millions d€ soit 2,1 % du PIB Régional et représente 2% des emplois régionaux.

Chiffre de l'étude BIPE de 2015.

La nature Madame le rapporteur cela n'est pas seulement les parcs nationaux, vous y avez rajouté les zones naturelles sensibles et Natura 2000 mais cela ne suffit pas la nature c'est l'ensemble de la surface de la région et les chasseurs de la région, présent sur la totalité de la surface, consacrent chaque année bénévolement 62 h de leur temps à maintenir, restaurer, entretenir les paysages avec l'immense contribution des agriculteurs et l'ensemble des habitants de nos campagnes pour le profit de tous.

En conclusion

Même si je reconnais la pertinence des propositions de ce rapport et que j'en salue les ambitions, en raison des omissions exprimées précédemment je m'abstiendrai ou je voterai contre en fonction des réponses qui me seront apportées.



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 11 AVRIL 2023

Avis du CESER relatif au rapport « Adoption de la stratégie de développement touristique régionale : Ambitions tourisme 2030 »

Intervention de Monsieur Jean-Paul VINCENT

Au nom du groupe FORCE OUVRIERE

Messieurs les Présidents, Madame la Rapporteuse, cher(e)s collègues,

La nouvelle Stratégie Régionale du Tourisme et des Loisirs de la région Centre Val de Loire présentée incite notre organisation FORCE OUVRIERE à vous soulever quelques réflexions.

Sur les 5 ambitions régionales assorties de plans d'actions nous approuvons les démarches à engager avec la présente conscience que les moyens humains nécessaires soient disponibles pour les réaliser.

Le déficit actuel d'emploi dans les services inhérents à l'activité touristique, en particulier sur certains sites touristiques peu fréquentés, reste important. Pour l'infléchir, l'appui de bénévoles (qui sont un complément local d'office de tourisme) ne comble que partiellement le besoin de fréquentation locale mais il souffre de manque de visibilité et de moyens de communication pour en développer l'attractivité.

Beaucoup d'activités indirectes dépendent du développement de structures d'accueil. La fourniture de supports de communication présentant des points de visites de proximité (ex : lieux de patrimoine, de productions) favoriserait des mobilités douces et diversifiées ainsi qu'un **maillage territorial**. Ce dernier point est l'élément fondateur de diversification des offres et augmenterait une fidélisation de passage plus longue sur le territoire.

Dans ce cadre l'hébergement rural pourrait enrichir l'offre par des points d'arrêt entre les différents circuits de visite environnant des sites porteurs. Ce développement souhaité se conçoit d'autant plus qu'il évite le tourisme de masse à forte concentration d'estivants.

Dans le cadre d'événements majeurs à venir, le CESER peut être un appui complémentaire, en effet la concertation avec des CODEV et autres instances constituées renforcerait le développement de nouvelles propositions d'activités collaboratives touristiques.

En s'appuyant sur des atouts majeurs comme la Loire à vélo, une coordination à l'échelle régionale en vue de promouvoir un réseau de plusieurs points de séjours renforcerait la diversité et l'attractivité sur un territoire autre que ligérien.

Un élément majeur autour du marketing territorial qui fait sens auprès des voyageurs/organiseurs de visites/séjours est de s'identifier sur un domaine plus vaste que le seul « Val de Loire » elle est encore trop proche de celle « pays de Loire ». Le Berry et la Sologne s'en trouvent moins recherché, alors que par exemple : la route Jacques Cœur mérite une découverte à considérer.

Enfin, cette nouvelle stratégie nécessaire, doit s'accompagner d'un budget correspondant voire avec une dotation exceptionnelle pour répondre à des projets futurs qui pourraient se développer autour, en particulier, de la candidature de Bourges en tant que capitale européenne de la culture. et porteur de développement du tourisme régional.

En conclusion, notre groupe FORCE OUVRIERE partage l'orientation voulue par la stratégie présentée dans le rapport et l'avis, et votera favorablement son adoption.

SEANCE PLENIERE DU CESER DU 11 AVRIL 2023

Avis du CESER relatif au rapport « Adoption de la stratégie de développement touristique régionale: Ambitions tourisme 2030 »

Intervention de Madame Sabine FERRAND

Au nom du groupe : G.E.I

Monsieur le Président BONNEAU, Président CHEVÉE, chers collègues,

Je prends la parole au nom du Groupe GEI,

Malgré, une complexité d'appréhension pour les différents acteurs du tourisme quant à la pluri-compétences de la politique touristique depuis 2015, nous ne pouvons que saluer et soutenir l'ensemble des ambitions et les stratégies touristiques de la Région, afin de répondre à des enjeux forts d'attractivité et aux différents rendez-vous non moins important dans les prochaines années.

Dans un contexte économique, énergétique, et social toujours aussi fragilisé et marqué par la crise sanitaire, Pâques a lancé la saison, ce week-end en région Centre Val de Loire avec des taux de réservations plutôt satisfaisants.

Les recrutements sont toujours extrêmement tendus pour 2023, un besoin en main d'œuvre (selon la BMO Pôle Emploi) évalué à plus 9 000 postes pour l'ensemble du secteur du tourisme, dont 43% de saisonniers.

La majorité de ces offres d'emplois ne sont bien évidemment pas pourvus sur l'ensemble des territoires, et ce malgré, une dynamique d'insertion et de recrutement extrêmement volontariste, avec une mobilisation des acteurs professionnels, institutionnels et partenaires de l'emploi pour motiver les candidats : salaires beaucoup plus attractifs suite aux négociations nationales, accompagnés de primes, travail sur la QVT et de la mise en place de méthodes RH, plusieurs jours de repos consécutifs, formations intra courte par module type DEFI ...

Et pourtant, et pourtant les entreprises du secteur vont encore devoir faire preuve d'imagination pour essayer de pallier à ce manque de collaborateurs sans épuiser ni dégouter leurs équipes déjà en place. Cela passera probablement par des aménagements de plages horaires, des jours de fermetures supplémentaires ... au détriment des modèles économiques des établissements et de l'attractivité des territoires donc de la Région.

Une réflexion est à entamer sur différents sujets afin de résoudre quelques freins pour le recrutement, l'accueil et la fidélisation de collaborateurs :

- Comment mieux mobiliser et motiver les différents publics au retour dans l'emploi dans ces métiers en proximité des entreprises, ce qui peut donc régler certains freins de mobilité et de logements. On s'aperçoit bien que le rapport au travail évolue, et que nous allons devoir mettre des **MOTS** sur des **MAUX** afin résoudre ces difficultés devenues sociétales.
- Encourager nos jeunes en formation à rester en région à l'issue de leur cursus, en travaillant l'identité, le sens et l'appartenance à la Région Centre Val de Loire. Les encourager à pourvoir les postes de saisonniers notamment durant la saison d'été pour les jeunes issus des lycées Hôteliers en décalant ou prolongeant leurs stages professionnels en été avec une rémunération attrayante à la clé.
- L'avis mentionne le manque d'hébergements touristiques avec pour exemple Châteauroux durant les JO. J'alerte sur le fait que le logement des collaborateurs doit être également une préoccupation majeure au même titre que celle des touristes ou des athlètes.

- Différentes solutions sont à envisager (comme énoncées dans l'avis) dont celles de sensibiliser, motiver et accompagner les collectivités et les professionnels notamment en ruralité à investir dans du foncier en réhabilitant des maisons de centre bourg inhabitées ... ce qui permettraient de recevoir apprentis, stagiaires, saisonniers ou nouveaux arrivants en réglant un premier frein de mobilité.
- Un dernier point de vigilance, nous notons l'encouragement de la région quant aux produits locaux et des savoirs-faires de nos restaurateurs indépendants, qui aujourd'hui depuis la crise sanitaire sont en danger au profit de la restauration rapide qui a doublé en nombre d'établissements.

Le groupe GEI votera l'avis.

SEANCE PLENIERE DU CESER DU 11 AVRIL 2023

Avis du CESER relatif au rapport « Adoption de la stratégie de développement touristique régionale: Ambitions tourisme 2030 »

Intervention de Madame Géraldine FERTEUX

Au nom du groupe Artisanat

Monsieur le Président du Conseil régional, Monsieur le Président du CESER, Mesdames, Messieurs les élus régionaux, chers collègues,

Le Groupe de l'artisanat est convaincu de la pertinence des orientations proposées et des 5 ambitions affichées dans cette nouvelle stratégie touristique pour notre région. Il salue, à ce titre, le travail de fond qui a été mené en concertation avec les collectivités concernées et les acteurs du tourisme.

En cela il rejoint les observations et les suggestions de notre Rapporteur Mme Anaïs RUBAUD. Comme elle, il regrette toutefois que le milieu local et rural peu dense ne bénéficie pas d'une pleine reconnaissance et ne soit pas hissé au rang de la 6^{ème} ambition.

L'activité touristique est un facteur déterminant de vitalité pour l'économie locale et d'attractivité pour le milieu rural et ce d'autant plus qu'il est souvent une destination choisie tant pour son calme que pour son authenticité préservée.

Une authenticité qui s'illustre par les paysages mais aussi par le patrimoine bâti, lequel nécessite, au même titre que pour nos monuments les plus emblématiques, un entretien, voire des restaurations conséquentes, qui pèsent lourds dans les budgets locaux et qu'une activité économique et touristique soutenue pourrait abonder. Nous sommes tous convaincus du caractère culturel et naturel de notre région, de la spécificité de sa notoriété et de la richesse de son patrimoine historique. Il est évident que le Centre Val de Loire profite d'une image que nombre de régions peuvent nous envier. Il importe toutefois de rester vigilant et de veiller à l'accompagnement de toutes les activités qui contribuent à cette originalité.

En premier lieu, l'économie de proximité composée de ses petits commerces et de ses artisans, tout secteur confondu. Ici, le tailleur de pierres, l'artisan d'art ou le couvreur pour la préservation et l'embellissement du patrimoine bâti, là le boulanger, le boucher-charcutier ou le fromager qui garantissent le maintien et la variété de nos produits locaux. Ils sont tous les acteurs de l'animation économique territoriale et quand bien même cette activité s'exerce à petite échelle, elle est déterminante et essentielle.

Les crises actuelles, qu'il s'agisse de l'inflation, des manques de matières premières ou de la hausse des coûts de l'énergie, entament de manière flagrante une part importante de cet autre héritage patrimonial qu'est l'art culinaire. Ainsi, certaines recettes ou fabrications traditionnelles sont arrêtées du simple fait qu'elles nécessitent des temps de cuisson trop importants.

L'attractivité de nos territoires, et *a fortiori* les plus fragiles, ne passent pas uniquement par le regard, la beauté d'un édifice et par la quiétude d'un paysage. Elle relève aussi d'un art de vivre que notre gastronomie sait offrir. Veillons à ne pas gaspiller ces richesses et à les protéger, sans quoi nos spécialités et nos savoir-faire seront réduits à une standardisation qui niera les spécificités originales et originelles dont nous pouvons être fiers.

Je vous remercie de votre attention.



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 11 AVRIL 2023

Avis du CESER relatif au rapport « Adoption de la stratégie de développement touristique régionale: Ambitions tourisme 2030 »

Intervention de Madame Jessica GOUINEAU

Au nom du groupe : UNSA (Union Nationale des Syndicats Autonomes)

Messieurs les présidents, Madame et Monsieur les rapporteurs, cher.es collègues,

Le tourisme durable est un enjeu économique social et environnemental important et on ne peut plus penser le tourisme comme on l'a fait jusqu'à présent.

Relever le pari du tourisme durable nécessite une nouvelle approche, un autre comportement car si la majorité des gens sont sensibles à la question, moins sont intéressés par la démarche et se sentent responsables.

Au-delà de la population, il est nécessaire que les responsables décisionnels, économiques et politiques, en dehors du secteur du tourisme, prennent conscience du poids du tourisme dans l'économie.

La Région Centre Val de Loire, n'est pas un musée, ni un parc national mais ce sont ses monuments, ses sites, sa gastronomie qui font venir les touristes et rapportent des devises.

Cela a été dit, le nombre de touristes va augmenter, si nous voulons profiter de cette opportunité économique sans détériorer notre environnement, nous devons proposer d'autres alternatives.

Le tourisme durable, c'est aussi permettre au plus grand nombre de partir hors de son domicile habituel. C'est une norme sociale forte, devoir y renoncer est vécu comme un déclassement social. Or un tiers des plus de 15 ans ne part pas en vacances. Ce qui est problématique à plus d'un titre. Ces jeunes sont exclus d'un temps collectif de détente et de bien être personnel, ils sont isolés, à part et ne bénéficient pas de la mixité sociale que peut offrir la pratique du tourisme. Les personnes en situation de handicap doivent pouvoir faire du tourisme. Aujourd'hui, c'est encore un peu compliqué, l'information sur l'accessibilité des sites touristiques pour les personnes handicapées est parfois incomplète.

L'emploi et la formation dans la filière du tourisme constituent aussi un enjeu du tourisme durable. Les conventions collectives sont nombreuses et il est compliqué d'organiser la filière. Il convient de souligner les conditions de travail difficiles, avec des amplitudes horaires importantes, surtout en saison, dans les secteurs de l'hébergement et de la restauration, la question du logement pour les saisonniers constitue aussi un problème. Tout cela contribue à rendre les métiers du tourisme peu attractifs pour les jeunes et pourtant des opportunités existent.

Accueillir plus de touristes tout en préservant l'environnement peut paraître paradoxal. L'écotourisme, le tourisme de nature, le tourisme rural, le tourisme urbain constituent des alternatives qu'il convient de soutenir et de développer.

Parce que cet avis constitue un ensemble de propositions concrètes visant à développer un tourisme durable sur l'ensemble du territoire l'UNSA le votera.



CESER

Centre-Val de Loire
Conseil Économique, Social et Environnemental Régional du Centre-Val de Loire

9 rue Saint-Pierre Lentin . 45000 ORLÉANS . Tél. : 02 38 70 30 39 . Email : ceser@centrevaldeloire.fr
ceser.centre-valdeloire.fr